

Habitat : une opération d'amélioration sur trois ans

La communauté de communes Tarn Agout lance son opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2023-2026. Elle a pour objectif de favoriser la réhabilitation des logements en l'accompagnant par la mobilisation de subventions.



Sur trois ans, 3 millions d'€ d'aides seront apportés par l'ANAH et 270 000 € par la CCTA. Cette OPAH générerait 2 000 000 € de travaux, que les particuliers pourraient confier aux entreprises locales du secteur. La CCTA a ainsi défini plusieurs objectifs qualitatifs pour cette opération d'envergure.

En premier lieu, la prise en compte du développement durable. Pour cela, sur le plan social, l'ambition est de proposer du locatif à loyers et charges maîtrisés, de maintenir à domicile des personnes âgées et d'améliorer le confort des occupants à revenus modestes. Sur le plan économique, les travaux générés seront un soutien à l'ar-

La volonté est d'accroître l'attractivité du centre bourg. /Photo DDM, archives

tisanat et aux entreprises locales alors qu'en même temps sur la question environnementale cette OPAH permettra des économies d'énergie et la promotion des matériaux locaux.

Enfin, concernant l'urbanisme, la volonté est de favoriser l'attractivité des centres bourgs de Lavour et de Saint-Sulpice en accompagnant la démarche de la Région et du dispositif « Petite Ville de Demain ».

L'impératif est de répondre aux besoins du parc de résidences principales anciennes avec trois axes majeurs : l'éradication des situations d'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergé-

tique et l'adaptation des logements aux besoins et au confort actuels. La réhabilitation de bâtiments et immeubles vétustes et insalubres et la lutte contre la vacance des logements figurent également dans les missions affichées au même titre qu'une meilleure prise en compte du maintien à domicile des personnes âgées et l'adaptation de l'habitat des personnes à mobilité réduite.

240 logements rénovés

Sur trois ans, ce seront 240 logements qui seront rénovés, dont 207 logements de propriétaires occupants et 33 loge-

ments locatifs. Au-delà de l'aide financière, la CCTA propose un accompagnement technique et administratif gratuit aux propriétaires en confiant la mission de prestation à Urbanis, acteur incontournable du conseil pour l'amélioration de l'habitat privé. Les missions d'Urbanis seront d'informer le public sur les travaux éligibles, le montant des subventions et des loyers attendus, de faire un état des lieux de l'immeuble, de conseiller sur les travaux à engager, de faire les évaluations énergétiques, d'examiner les projets et d'ana-

lyser les devis, de vérifier les possibilités d'attribution d'aides et d'accompagner les personnes intéressées dans le montage du dossier de subvention et dans toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de leur projet auprès des différents interlocuteurs et partenaires. En pratique, à compter de janvier 2024, des permanences d'information seront organisées tous les mercredis matin dans les espaces intercommunaux France Services à Lavour - 2, rue de l'Abattoir et à Saint-Sulpice - 11, chemin de la Planquette.

L'équipe d'Urbanis sera également disponible du lundi au vendredi de 9 h à 18 h : par téléphone : 06 64 35 20 62. Ou par mail : opahccta@urbanis.fr.